

4 — Sous-direction des techniques d'irrigation :

1 — Bureau de la normalisation des systèmes d'irrigation ;

2 — Bureau de l'évaluation des techniques d'irrigation et du développement des systèmes d'irrigation.

3 — DIRECTION DE LA REGULATION ET DU DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS AGRICOLES :

1 — Sous-direction du développement des filières végétales :

1 — Bureau de la filière des grandes cultures ;

2 — Bureau des cultures pérennes et phoenicoles ;

3 — Bureau des filières maraîchères et industrielles.

2 — Sous-direction du développement des filières animales :

1 — Bureau de la filière lait ;

2 — Bureau de la filière viandes rouges ;

3 — Bureau de la filière avicole et des petits élevages.

3 — Sous-direction de l'organisation des marchés et de la régulation :

1 — Bureau de l'analyse et de l'évolution de la production agricole et des marchés ;

2 — Bureau de la valorisation des productions agricoles ;

3 — Bureau des systèmes de régulation et de l'interprofession agricole.

4 — Sous-direction de la gestion et de l'évaluation des aides de l'Etat :

1 — Bureau des incitations au développement agricole ;

2 — Bureau de la gestion, du suivi et de l'évaluation des aides de l'Etat.

4 — DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX ET DES CONTROLES TECHNIQUES :

1 — Sous-direction des contrôles techniques :

1 — Bureau des contrôles aux frontières ;

2 — Bureau des contrôles phytosanitaires à l'intérieur ;

3 — Bureau de la quarantaine végétale.

2 — Sous-direction des homologations :

1 — Bureau de l'homologation et de la vigilance à l'utilisation des pesticides ;

2 — Bureau de l'homologation des variétés ;

3 — Bureau de la normalisation et de la certification.

3 — Sous-direction de la veille phytosanitaire :

1 — Bureau de la surveillance phytosanitaire ;

2 — Bureau de la lutte contre les fléaux agricoles ;

3 — Bureau des relations et des conventions internationales.

5 — DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES :

1 — Sous-direction de la santé animale :

1 — Bureau de la surveillance sanitaire ;

2 — Bureau des programmes prophylactiques.

2 — Sous-direction du contrôle sanitaire et de l'hygiène alimentaire :

1 — Bureau du contrôle sanitaire aux frontières ;

2 — Bureau de l'hygiène alimentaire ;

3 — Bureau de la normalisation et de la certification.

3 — Sous-direction de la pharmacie vétérinaire.

1 — Bureau de la réglementation et de la pharmacovigilance vétérinaire ;

2 — Bureau des enregistrements ;

3 — Bureau du contrôle des produits vétérinaires.

4 — Sous-direction des Haras.

1 — Bureau de l'élevage équin, de l'équitation et des courses hippiques ;

2 — Bureau de l'élevage camelin.

6 — DIRECTION DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS ET DES ETUDES ECONOMIQUES.

1 — Sous-direction des investissements, du financement et des interventions économiques :

1 — Bureau de la programmation des investissements ;

2 — Bureau de la mise en œuvre et du suivi des programmes d'investissements ;

3 — Bureau du financement et des interventions économiques.

2 — Sous-direction des études économiques et de la prospective :

1 — Bureau des études économiques ;

2 — Bureau de l'analyse des politiques agricoles et de la prospective.

3 — Sous-direction de la coopération :

1 — Bureau de la promotion des investissements étrangers et des financements extérieurs ;

2 — Bureau de l'intégration économique, régionale et internationale.

7 — DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION.

1 — Sous-direction des statistiques agricoles :

1 — Bureau des statistiques, des indicateurs et des comptes économiques ;

2 — Bureau de la documentation, de la publication et de la diffusion.